

Tableau n°1 du Code de la sécurité sociale - Tableaux maladies professionnelles

Date de mise à jour : 26 Septembre 2022

Notre analyse

Le tableau n°1 du régime général concerne les affections dues au plomb et à ses composés. Ce tableau de maladie professionnelle fixe les conditions que le salarié doit remplir pour que sa maladie soit présumée d'origine professionnelle. Dans le secteur du bâtiment, sont notamment concernés les peintres, personnel des entreprises effectuant le retrait des peintures au plomb.

Tableau n°1 du Code de la sécurité sociale - Tableaux maladies professionnelles

Affections dues au plomb et à ses composés

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Tableau de maladie professionnelle n°1 : Affections dues au plomb et à ses composés

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Maladie professionnelle : les démarches à effectuer

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Les maladies professionnelles - guide d'accès aux tableaux du régime général et du régime agricole de la Sécurité sociale

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Exposition au plomb. Protégez-vous, protégez vos proches

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Évaluation du risque plomb avant les travaux

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)